

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 MAI 2019**

**Délibération**  
n° 2019.05.050.B

**Achat de produits  
d'entretien et de  
petits matériels  
d'entretien - Avenant  
1 au lot 12**

**LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 mai 2019**

**Secrétaire de séance** : Michel BUISSON

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.05.050.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN -  
AVENANT 1 AU LOT 12**

Par délibération n° 51B en date du 19 mai 2016, GrandAngoulême a approuvé la constitution d'un groupement de commande et le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'achat de produits d'entretien et de petits matériels d'entretien – 13 lots.

La commission d'appel d'offres en date du 12 janvier 2017 a décidé d'attribuer le lot 12 « sacs poubelle » de l'accord-cadre à la société INTERPACK - 518, route de Blangy – 14130 LE TORQUESNE.

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Il convient de passer un avenant 1 pour acter le changement de dénomination sociale de la société à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. Le nouveau nom de l'entreprise est désormais CRISTAL DISTRIBUTION.

Le nouveau n° de SIRET est 333 210 789 00157.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot 12 « sacs poubelle » relatif à l'achat de produits d'entretien et de petits matériels d'entretien, ayant pour objet le changement de dénomination sociale de la société INTERPACK qui devient CRISTAL DISTRIBUTION.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**22 mai 2019**

**Affiché le :**

**22 mai 2019**